

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MIRAMAS

**SÉANCE PUBLIQUE DU 10 JUILLET 2020**

*La séance est ouverte à 17 heures 30 dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.*

**Monsieur le MAIRE.**- Bonjour à tous. Si vous voulez bien vous installer, il est 17 heures 30.

Nous allons commencer ce Conseil municipal « première version » qui concerne l'élection des délégués suppléants pour l'élection sénatoriale du mois de septembre 2020.

Comme vous le savez, l'État nous a demandé de nous réunir le 10 juillet 2020 et, dans tous les départements de France, actuellement, pour ceux qui sont en renouvellement, vont être élus les délégués à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Pour cela, je vais demander à faire l'appel et nous recommencerons tout à l'heure. C'est l'appel des conseillers et adjoints, Madame ALI. Pour ceux qui ont eu des procurations, je leur demanderai d'annoncer ces procurations et de les déposer au service des séances.

*Madame Nadia ALI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal.*

---

**Étaient présents : Mesdames et Messieurs,**

Frédéric VIGOUROUX, Anne-Marie GACHON, Gérald GUILLEMONT, Laëtitia DEFFOBIS, Paulette ARNAUD, Éric MARCHESI, Anne-Marie CHAYOT, Christian PEYRO, Géraldine BUTI, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Maryse RODDE, Fernande REYNAUD, Bernard GOUDILIÈRE, Serge CIZABUIROZ, Christiane LEYDER, Régine SONZOGNI, Jean-Luc SANCHE, Brigitte CONTÉ, Thierry QUÉRÉ, Martine ARFI, Christophe CAILLAULT, Margarita ACKE, Hatab JELASSI, Jérémie PARDIÈS, Nadia ALI, Romain TONUSSI, Nicolas CHALENDAR, Gérard GÉRON.

**Étaient absents et représentés : Mesdames et Messieurs.**

Jacques BAUDOUX par Anne-Marie GACHON ;

Fadela AOUMMEUR par Daniel HIGLI ;

Olivier JULIEN par Christian PEYRO ;

Ali BOUZELMAT par Hatab JELASSI ;

Viviane ROYER par Romain TONUSSI.

Laurence LEY par Gérard GERON ;

\_\_\_\_\_

*Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.*

\_\_\_\_\_

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Monsieur le MAIRE.**- Puisque nous avons le *quorum* et que tout est installé, je vous rappelle que, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), je dois vous proposer un Secrétaire de séance. Je propose donc Madame Anne-Marie CHAYOT.

*En l'absence de candidature supplémentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 35**

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*Madame Anne-Marie CHAYOT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.*

**Monsieur le MAIRE.**- Ensuite, nous devons procéder à l'élection des délégués suppléants.

## A/ DÉLIBÉRATIONS :

### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

**Monsieur le MAIRE**. - En application de l'article L.133 du Code électoral, le bureau électoral, qui est présidé par moi-même, doit comprendre les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents.

Les plus âgées sont Madame Maryse RODDE et Madame Fernande REYNAUD. Les plus jeunes sont Monsieur Nicolas CHALENDAR et Monsieur TONUSSI. Vous serez donc les membres du secrétariat général du bureau électoral.

Je continue, avant de le faire, par le rapport. Concernant le scrutin, il est rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du Code électoral, les délégués ou délégués supplémentaires et leurs suppléants sont élus sur une même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le maire doit rappeler que tous les membres du Conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent être ni élus membres du collège électoral sénatorial ni participer à l'élection des délégués et des suppléants. Je rappelle notamment qu'il s'agit des conseillers municipaux dits « européens » qui peuvent exister dans les conseils municipaux, mais qui ne peuvent pas participer à une élection qui engendre les deux assemblées parlementaires. Dans les communes de 9 000 habitants et plus, ces conseillers sont remplacés par des candidats français venant immédiatement après.

Le Maire doit également préciser que les membres du Conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux – c'est mon cas –, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane – je crois qu'il n'y en a pas – ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants, mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Vous pourriez vous demander : « *Pourquoi la Métropole de Lyon ?* ». C'est parce que la Métropole de Lyon a absorbé une partie des compétences du département, la quasi-totalité du département, qui a été découpé en deux : une partie Métropole de Lyon (fusionnée) et une partie départementale (non fusionnée).

Voilà. En fonction de tous ces articles, je vais vous donner lecture de la liste que nous proposons. S'il y a d'autres listes, qu'on me les fasse passer immédiatement sur le bureau.

Concernant la liste « Pour Miramas », nous proposons :

- Monsieur Zacharia HALIDI ;
- Madame Sylvia MARTINEZ, née TRES\_CARTE ;
- Monsieur Jean-Marc RAOUX ;
- Madame Natacha MALET ;
- Monsieur Richard ARNAUD ;
- Madame Madeleine BILLO, née VIRGILI ;
- Monsieur Patrick LOPEZ ;
- Madame Martine FELTES, née ROGGERI ;
- Monsieur Bastien GOTAS.

Y a-t-il une autre liste ? Nous sommes bien d'accord.

Nous allons devoir distribuer la liste qui est proposée et l'élection doit se faire à bulletin secret. Je ne peux pas déroger à la règle.

*La liste des délégués suppléants pour la commune de Miramas à l'élection sénatoriale proposée par Monsieur le MAIRE est distribuée sur table en séance.*

**Monsieur le MAIRE.**- Vous allez recevoir la liste. Vous pourrez ensuite la mettre comme bulletin. Je demande aux membres du bureau électoral de préparer leurs bulletins parce que je vais les appeler à venir à la table de marque.

Monsieur TONUSSI. Venez avec les masques, c'est obligatoire. Je suis désolé. Madame RODDE, Madame REYNAUD, si vous voulez bien vous déplacer avec votre bulletin déjà fait. Et il y a Monsieur CHALENDAR. Venez vous mettre devant.

Si vous me donnez la liste, je vais faire l'appel. Comme cela, cela va vous permettre de... Non, ils doivent signer. Est-ce la même liste que l'appel ?

**Madame Sophie PERRIER (DGS).**- Oui, mais ils doivent signer. C'est un émargement différent.

**Monsieur le MAIRE.**- D'accord. Donnez-moi une liste d'appel qui soit la même que celle-là. Je vais faire l'appel, cela va les aider.

Bien. À l'appel de votre nom, vous viendrez. Nous avons prévu, pour ceux qui le veulent, un isolement, derrière. Est-ce que ceux qui ont des procurations ont bien deux bulletins et deux enveloppes ? Est-ce que tout le monde a des enveloppes ? Oui.

On passe par la gauche et on sort par la droite. Vous signez en face de votre nom. Est-ce qu'ils doivent mettre « P.O. » (Pour Ordre) sur la procuration ou simplement signer la liste d'émargement pour leur procuration ?

**Madame Sophie PERRIER (DGS)**. - Tout à fait.

*Il est procédé à l'élection des délégués suppléants pour la commune de Miramas à l'élection sénatoriale. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis aux membres du bureau électoral son bulletin de vote.*

**Monsieur le MAIRE**. - La liste est en fonction de la priorité d'âge.

*Le vote se poursuit.*

**Monsieur le MAIRE**. - *S'adressant à Monsieur Hatab JELASSI*. Tu votes une fois pour Monsieur Ali BOUZELMAT et tu signes, puis tu votes une deuxième fois pour toi.

Soyez précis.

*Le vote se poursuit.*

**Monsieur le MAIRE**. - Est-ce que tout le monde a voté ? Oui. C'est bon. Le scrutin est clos. Vous pouvez maintenant faire le dépouillement ensemble.

Ensuite, on devra attendre le procès-verbal. Il faut qu'il soit établi qu'il puisse partir à la Préfecture. Il y aura donc une suspension. Non, ce ne sera pas une suspension, mais la fin du Conseil municipal. Ensuite, on commencera l'autre Conseil municipal.

Allez-y. Faites des paquets de 10 bulletins comme cela vous irez plus vite.

Je n'ai pas voté !

**Madame Maryse RODDE**. - Je disais qu'il nous en fallait 35, mais qu'on n'avait que 34 enveloppes.

**Monsieur le MAIRE**. - *S'adressant aux membres du bureau électoral*. Est-ce que vous acceptez que je vote ? Vous m'avez oublié, tous !

*Monsieur le MAIRE vote.*

**Madame Sophie PERRIER (DGS)**.- Il faut que vous signiez.

**Monsieur le MAIRE**.- Excusez-moi. J'étais en train de regarder la liste et d'un coup, j'ai vu que je n'y étais pas. Personne ne l'a vu.

*Il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.*

**Madame Maryse RODDE**.- Il y a tous les votants, soit 35 votants, et on a 30 bulletins pour la liste proposée par « Pour Miramas » et 5 bulletins blancs.

<i>Nombre de votants :</i> .....	35
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls :</i> .....	0
<i>Nombre de suffrages blancs :</i> .....	5
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i> .....	30

*Suffrages obtenus par la liste de délégués proposée par la liste « Pour Miramas »*      30

**Monsieur le MAIRE**.- Très bien. Si tout le monde est d'accord, c'est parfait. Le vote est donc clos.

L'élection donne donc l'ensemble de la liste « Pour Miramas » élue à la proportionnelle, puisqu'elle fait 30 voix, et à la plus forte moyenne, le résultat entier.

Attendez, ce n'est pas fini. C'est loin d'être fini, me dit-on derrière. Maintenant, on va signer un document. Oui, on a le temps. Je vous explique : le procès-verbal est en train d'être fait. Ensuite, il y aura la signature de chaque élu qui vient d'être élu sur la liste.

Tous les élus présents, vous êtes tous sur la liste des grands électeurs aux sénatoriales. On va vous faire passer un document dans lequel vous devez mettre, en face, si vous êtes absent le 27 septembre 2020, la liste qui vous représente. Donc, il faudra mettre, pour ceux qui sont « Pour Miramas » ⇒ « Pour Miramas », et signer à côté. Ceux qui ne le veulent pas ne mettront rien.

Ensuite, pour ceux qui sont dans les listes hors « Pour Miramas », ils mettent le nom de... Non, ils ne mettent rien puisque, de toute façon, ils sont représentés par eux-mêmes.

Pour ceux qui sont absents aujourd'hui comme Madame Laurence LEY ou Monsieur Olivier JULIEN, demain matin, verront venir la Police municipale pour obtenir leur

signature sur le document, car demain, vers midi, doit repartir à la Préfecture l'intégralité des documents.

**Monsieur Gérard GERON.**- Ils ne trouveront pas Madame Laurence LEY chez elle. Ils ne la trouveront pas.

**Monsieur le MAIRE.**- Est-ce qu'elle ne sera pas là ?

**Monsieur Gérard GERON.**- Elle sera dans sa tournée.

**Monsieur le MAIRE.**- Elle sera dans sa tournée. On l'appellera, à ce moment-là. On a ses coordonnées, on l'appellera pour essayer de voir où elle est. Ce sera fait.

Merci beaucoup. Nous allons vous passer le document. Les membres du Bureau doivent venir signer le procès-verbal de l'élection. La démocratie, c'est ça, aussi. C'est en trois exemplaires.

*Il est procédé à la signature du procès-verbal de l'élection par les membres du Bureau électoral puis par les élus.*

**Monsieur le MAIRE.**- Il faut rappeler les élus qui sont dehors, s'il vous plaît. Si vous voulez vous asseoir, s'il vous plaît.

*S'adressant à la Directrice Générale des Services.* Vous me faites signer si on a tout fini. On ne peut pas commencer tant que vous n'avez pas fini puisque je vais clore le Conseil municipal. Je vous laisse le temps. Vous pouvez prendre le temps qu'il faut. Ah ! Vous avez tous les documents et vous faites juste les enveloppes pour la Préfecture.

Si tout le monde est d'accord, je vais clore le Conseil municipal exceptionnel. Derrière, cela va s'agiter parce que, maintenant, il faut remplir les enveloppes qui vont partir avec la Police nationale directement à la Préfecture puis au Ministère de l'Intérieur, etc.

Je vous remercie de ce Conseil municipal.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 25.*

**Monsieur le MAIRE**

**Frédéric VIGOUROUX**

**Le Secrétaire de séance**

**Anne-Marie CHAYOT**